

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Contexte

Les résultats 2017 sont marqués par le bénéfice de facteurs externes (DMTO et péréquation horizontale) ayant permis de dynamiser l'épargne brute du département par rapport à l'année passée. Les dépenses liées aux politiques sociales continuent toutefois de connaître une progression importante, progression dont la maîtrise est limitée pour les départements.

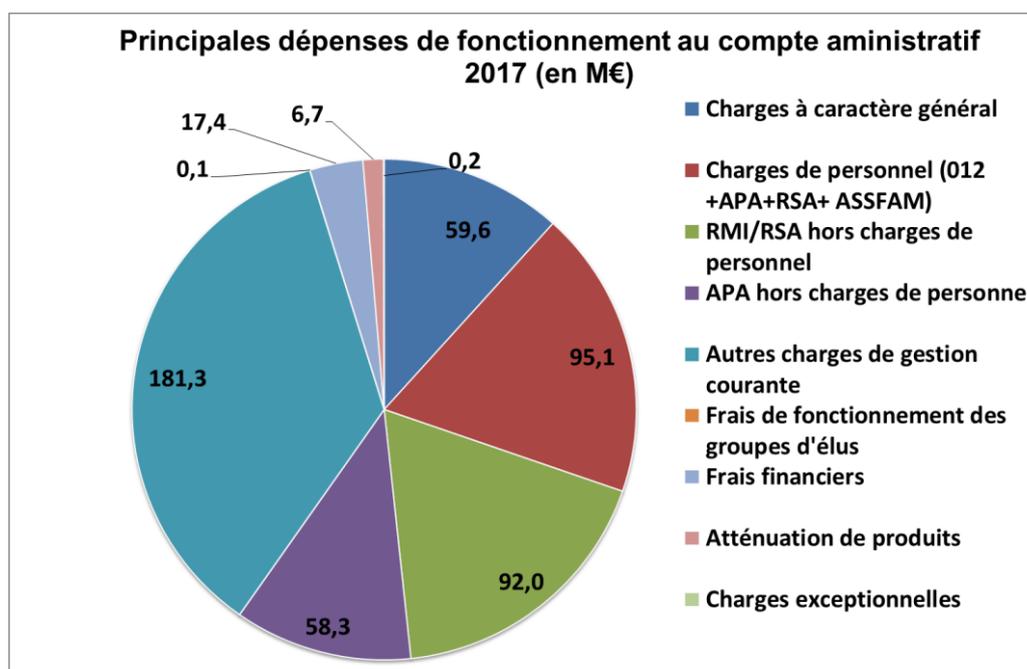
L'épargne se reconstitue ainsi pour la deuxième année consécutive et gagne 4,4 M€ par rapport à 2016.

La réalisation du budget 2017 respecte les engagements fixés par l'Assemblée départementale lors du vote du BP 2016, à savoir les ratios financiers cibles suivants :

- Un taux d'épargne supérieur à 10%,
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

1) En dépenses, les résultats 2017 se caractérisent par une maîtrise au global des dépenses de fonctionnement et une relance de l'investissement permettant l'accélération des projets du mandat.

Les dépenses de fonctionnement du budget (511,9 M€), en légère augmentation par rapport à 2016 (+1%).



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

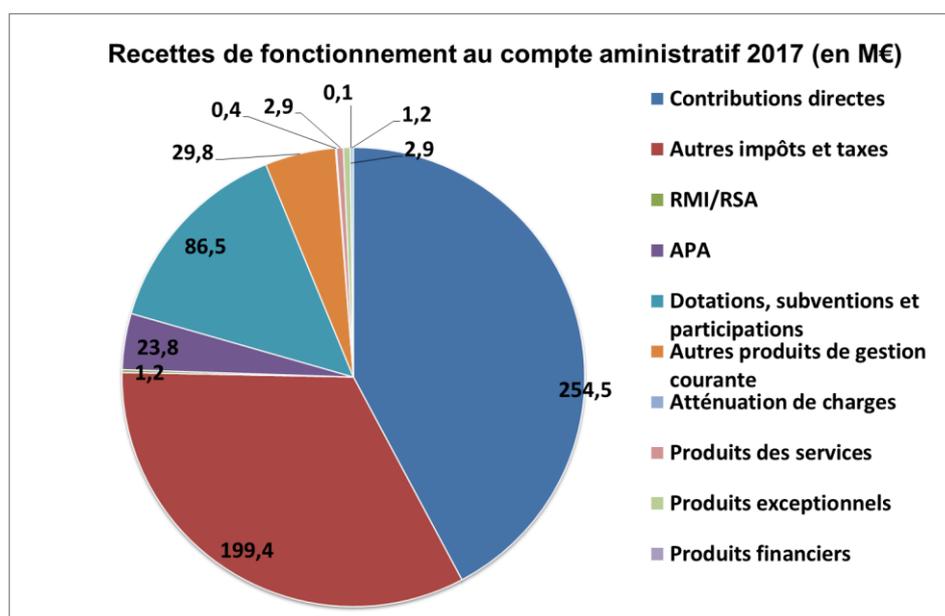
- **Un montant des allocations individuelles de solidarité (AIS)** qui s'élève à 152 M€, soit une hausse de +6,1 M€ par rapport à 2016. De manière globale, le reste à charge des trois AIS pour 2017 est de **68 M€** soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2016.
- **Les frais de séjour en établissement** constituent un nouveau défi au regard des hausses de coûts constatées. Au titre de l'enfance, la réponse aux besoins des mineurs non accompagnés arrivés sur le territoire du Loiret impliquent un budget en hausse de +3,7 M€ (+15%). L'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées croît lui aussi de manière significative (+ 5,7 M€ soit +7%) en raison d'une hausse cumulée du coût de l'hébergement et du nombre de bénéficiaire par rapport à 2016.
- **la délégation de la compétence transports** sur une année incomplète (de janvier à septembre), suite au transfert de la compétence à la Région en janvier 2017, qui a réduit de fait les charges liées à l'exercice de cette compétence.
- **Une maîtrise notable de la masse salariale.** En 2016, le département du Loiret était le 7^{ème} département se situait au 7^{ème} rang des départements les plus économes en matière de dépenses de personnel par habitant.

Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors dette)

Un niveau d'investissement pour le territoire à hauteur de 91,9 M€ de réalisations qui signe l'accélération des projets du mandat et l'appui aux communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets d'équipement. Ce montant est composé de programmes en maîtrise d'ouvrage (57,4 M€) et de programme d'aides (32,8 M€), dont 40% (12,9 M€) sont consacrés aux communes et EPCI.

2) Des recettes caractérisées par la hausse du produit des DMTO, ainsi que l'absence de recours à l'emprunt, permettant une accélération du désendettement du département.

Les recettes de fonctionnement (602,8 M€) en hausse de 1,8 % par rapport au compte administratif 2016.



Malgré la poursuite de la baisse de la DGF en 2017 (-10,5 M€) et ce pour la dernière année, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 10,8 M€ par rapport à 2016. La raison principale de cette évolution est due au bénéfice d'une conjoncture favorable au Loiret dans la perception des DMTO au titre de l'exercice 2017 (+15,2 M€).

D'autres facteurs favorables soutiennent cette tendance, tels que des gains sur la taxe sur le foncier bâti (+2,2 M€) et de meilleurs recouvrements au titre du social (+2,7 M€).

Les recettes d'investissement

En ce qui concerne les recettes d'investissement (hors emprunt) dont le montant s'élève à 28,1 M€, le taux de réalisation est de 91%. Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes pour un montant de 18 M€. Le FCTVA atteint quant à lui 5,3 M€.

Il est relevé que, pour la deuxième année consécutive, le département n'a pas mobilisé d'emprunt, permettant ainsi de se désendetter à hauteur de 57,3 M€. Au final l'encours de dette du Département au 31/12/2017 ne représente plus que 397 M€.

3) Une dette sécurisée et maîtrisée

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement présentée vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans un commun effort de gestion des dépenses et d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Dans ce contexte le Département continuera de tendre vers un financement équilibré des investissements, en limitant la part de l'emprunt dans le financement des opérations et conditionnera ses choix d'investissements à l'obtention de financements aux conditions optimales, notamment en matière de taux.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département a lancé, en 2017, une procédure de notation auprès d'une agence de notation. La note obtenue a permis de se financer directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.

Le département a ainsi pu tirer profit des taux négatifs pratiqués sur le marché et économiser, sur la durée des prêts contractés, **près de 3 M€**.

En conclusion

Les résultats 2017 serviront de base dans le cadre de la contractualisation établie avec l'Etat et les 322 collectivités les plus importantes, dans le but de réaliser, d'ici 2022, 13 milliards d'euros d'économies au niveau national. Si le Loiret n'a pas attendu cette contractualisation pour optimiser son budget, il n'en demeure pas moins que les augmentations des politiques sociales constituent un véritable défi que les départements seuls ne sauront relever.